

Instituts de l'Alliance Sorbonne Université (mai 2019)

L'objet de ce document est de présenter les principes directeurs des instituts de l'Alliance Sorbonne Université. Dans la continuité du travail réalisé en 2015, un certain nombre d'éléments ont été repris dans cette proposition et complétés au regard des priorités de l'Alliance Sorbonne Université et des évolutions souhaitées des instituts.

Principes directeurs

L'un des principaux atouts de l'Alliance Sorbonne Université réside dans l'excellence, la diversité et la complémentarité des domaines de spécialités propres à chacun de ses établissements membres. L'interdisciplinarité constitue le vecteur d'une stratégie visant à créer les conditions de transformations pédagogiques et scientifiques permettant d'appréhender des enjeux globaux et complexes qui impliquent les sociétés humaines et leur environnement.

1. Rôle et missions des instituts

Pour développer cette stratégie, l'Alliance Sorbonne Université a créé des instituts s'organisant autour de thématiques scientifiques construites en synergie avec les axes forts de recherche et les priorités des établissements membres. Ces instituts reposent sur les recherches et les forces présentes dans les unités de recherche des membres de l'Alliance.

Le rôle des instituts est de mettre l'interdisciplinarité au service d'un enjeu sociétal et de compléter les organisations existantes en coordonnant et structurant les recherches interdisciplinaires. Ils couvrent dans leurs champs d'intervention respectifs des actions de recherche, de formation tout au long de la vie et de diffusion/valorisation (scientifique, économique et sociétale) autour de domaines transverses et novateurs et entre les acteurs (unités de recherche, structures de formation) des établissements de l'ASU.

Les missions des instituts consistent à impulser, élaborer et porter de nouvelles opérations scientifiques interdisciplinaires innovantes autour de l'enjeu sociétal porté par l'institut. Ils ont un rôle de catalyseur et portent les réflexions prospectives.

Les spécificités des instituts doivent être différenciantes et lisibles, elles doivent être définies par un enjeu bien identifié et mettre en œuvre un nombre limité et bien identifié de projets. Ces projets sont incubés et maturés sur des durées variables et font l'objet d'évaluations régulières. Dans ce cadre, les nouveaux enseignements proposés sont intégrés à l'offre de formation existante.

Les instituts ont pour missions de renforcer les contacts et collaborations entre le monde académique et les acteurs économiques, sociaux et politiques, la diffusion auprès du grand public et de renforcer le rayonnement international de l'Alliance Sorbonne Université et de ses membres.

2. Pilotage des instituts

Les instituts s'inscrivent dans les priorités scientifiques de plusieurs membres de l'Alliance Sorbonne Université définies par le comité des membres et doivent être affichés en tant que tel. Les

établissements membres et les organismes de recherche s'engagent à mobiliser les compétences existantes en leur sein dans les domaines concernés, ainsi qu'à faire bénéficier les instituts du développement de coopérations privilégiées avec d'autres institutions partenaires nationales ou internationales.

Le pilotage stratégique des instituts, ainsi que leur suivi, est assuré par un comité de pilotage présidé par le(a) vice-président(e) recherche ou le(a) vice-président(e) formation de Sorbonne Université, placé auprès du comité des membres et constitué de 2 représentants par établissement de l'Alliance Sorbonne Université et par faculté de Sorbonne Université (un pour la formation, un pour la recherche) et un membre par organisme de recherche, ainsi que de la DFIP, la DR&I et la DGPIA de Sorbonne Université. Ce comité a plusieurs missions et rapporte régulièrement devant le comité des membres qui entérine les propositions :

- proposer un directeur(trice) après appel à candidature.
- valider et accompagner le programme scientifique.
- évaluer la contribution des différents établissements aux moyens humains et financiers requis et la dynamique de recherche de ressources complémentaires et proposer une contribution des fonds index.
- préparer l'évaluation quinquennale des instituts, et l'évaluation à mi-parcours.
- évaluer les dossiers de création de nouveaux instituts.

3. Gouvernance et pilotage d'un institut

Les instituts sont définis sans personnalité morale. Ils ne se substituent évidemment pas aux structures pérennes de recherche et de formation des établissements membres. Ils s'inscrivent dans la durée afin de construire une dynamique de recherche cumulative et ont une gouvernance propre.

La gouvernance d'un institut se définit par :

- un directeur(trice) scientifique (et éventuellement un directeur(trice) adjoint(e)) nommé par le président de l'Alliance Sorbonne Université pour la durée du quinquennat. Le directeur(trice) scientifique est proposé par le comité de pilotage des instituts au comité des membres. Le directeur(trice) scientifique est membre d'une communauté du périmètre de l'institut. Si le directeur(trice) scientifique est enseignant-chercheur, il devra être déchargé pour 64 h eq TD et selon l'établissement d'appartenance prétendre à une prime de responsabilité.
- un(e) responsable administratif et financier (à temps complet ou partiel) qui coordonne les activités administratives.
- un conseil d'orientation stratégique composé de 5 à 10 personnalités scientifiques, extérieures à l'Alliance Sorbonne Université, reconnues dans les diverses disciplines concernées par l'activité de l'institut et des représentants du monde socio-économique et politique afin d'échanger sur les priorités et évolutions thématiques des instituts. Sa composition est proposée par le directeur(trice) au comité de pilotage.
- un conseil des structures parties prenantes (unités de recherche, structures de formation, UFR, ...) de l'Alliance Sorbonne Université afin de discuter des modalités de mise en oeuvre et de participation.

Le directeur(trice) scientifique peut s'entourer s'il le souhaite d'une équipe de direction ou/et d'un comité exécutif constitué de chercheurs / enseignants-chercheurs des membres de l'Alliance. Chacun des instituts pourra moduler ce point pour l'adapter au mieux à ses spécificités. Le directeur(trice)

scientifique proposera un règlement intérieur allégé présentant les modalités de gouvernance et de pilotage de l'institut.

Le directeur(trice) scientifique anime la communauté dans les réflexions transversales, propose un programme scientifique, met en oeuvre les actions de l'institut en interne et avec les partenaires externes et gère son quotidien. Il rapporte au comité de pilotage des instituts placé auprès du comité des membres. Aucun enseignant-chercheur / chercheur statutaire n'est affecté à un institut.

4. Financement et soutien à l'institut

L'institut est soutenu¹ par les établissements et les financements Idex en :

- soutien de base en fonctionnement.
- financement du responsable administratif et financier.
- financement de l'animation de la communauté (sans appels d'offres).

Elle pourra également être soutenue par des :

- financements sur les futurs programmes Idex ou autre PIA.
- financements extérieurs apportés par les projets.

Les établissements membres impliqués s'efforcent d'orienter des ressources spécifiques visant à appuyer les projets des instituts et à apporter leur soutien pour qu'ils puissent mobiliser des ressources externes.

De plus, pour incarner l'institut, un minimum de 2 pièces clairement identifiées (1 bureau de rencontres et de rendez-vous, 1 bureau administratif) devra être attribué pour les activités de l'institut.

La gestion et le suivi des instituts sont organisés par la DR&I (Direction Recherche et Innovation) de Sorbonne Université en s'adaptant aux différentes spécificités des instituts et des financements et en s'appuyant sur les facultés ou les établissements de l'Alliance.

5. Stratégie de communication

Même si leurs thématiques de recherche sont différentes, tous les instituts ont les mêmes fondamentaux : interdisciplinarité, réflexion prospective, transformation pédagogique et scientifique. Envisager la communication des instituts de manière isolée, à l'échelle de chaque institut, conduirait à un éparpillement et une moindre lisibilité.

Aussi pour plus d'impact et d'efficacité globale, il est proposé d'adopter un cadre commun et cohérent pour la communication des instituts :

- adoption d'une identité visuelle transversale (commune) garantissant une reconnaissance immédiate,
- présentation et promotion des activités des instituts via les outils de communication de Sorbonne Université et des établissements membres.

¹ Une enveloppe maximale de 200 Ke pourrait être définie pour encadrer le soutien de base.